

DEPARTEMENT DE L'YONNE (89)
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN
BOURGOGNE
PROCES-VERBAL
RELATIF A L'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de conseillers communautaires : 75

Nombre de conseillers présents : 66

Nombre de conseillers communautaires représentés (pouvoirs) : 7

Nombre d'absents : 2

Quorum fixé à 25 (1/3 des membres en exercice)

1- INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne Jérusalem.

2- ELECTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

2-1 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs et un secrétaire :

- Assesseurs : Madame Dominique Aguilar – Monsieur Thierry Durand
- Secrétaire : Monsieur Jean-Bernard Cailliet

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Dans le contexte actuel de crise sanitaire afin de respecter les mesures de distanciation sociale, il a été décidé que les conseillers communautaires ne se rendraient pas à la table de vote. C'est l'urne et la feuille d'émargement qui évolueront dans la salle grâce à deux agents administratifs munis d'un masque et de gants. Chaque conseiller communautaire est également masqué et équipé de son stylo personnel.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2-2 Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0.....
Nombre de votants 73.....(b)
Nombre de suffrages déclarés nuls 2.....(c)
Nombre de votes blancs 2.....(d)
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 69.....
Majorité absolue 35.....

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Burgevin Véronique	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Delprat Eric	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Depuydt Claude	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Durand Thierry	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Fleury François	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Gibier Pierrette	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Gonon Jean-Louis	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Goux Jean-Luc	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Levoy Thomas	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Manuel Lucas	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Pricur Chantal	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Prot Dominique	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Robert Christian	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Toulon Sylviane	73 (désignation en commission)	Soixante-treize
Dezellus Emmanuel	22	Vingt-deux
Diche Jean-Marc	18	Dix-huit
Cailliet Jean-Bernard	25	Vingt-cinq
Roy Yohan	47	Quarante-sept
Tronel Michel	12	Douze
Durand Olivier	35	Trente-cinq
Gautheron Rémi	48	Quarante-huit
Maronnat Jean-Louis	39	Trente-neuf

Après élection, les membres du bureau ont été immédiatement installés, aux côtés de Madame la Présidente, Anne Jérusalem et de ses 7 Vice-Présidents : Régis Lhomme, Cédric Clech, Emmanuel Delagneau, José Ponsard, Emilie Orgel, Pascal Lenoir, Marc Calonne :

Burgevin Véronique, Delprat Eric, Depuydt Claude, Durand Thierry, Fleury François, Gibier Pierrette, Gonon Jean-Louis, Goux Jean-Luc, Levoy Thomas, Manuel Lucas, Prieur Chantal, Prot Dominique, Robert Christian, Toulon Sylviane, Gautheron Rémi, Roy Yohan, Maronnat Jean-Louis, Durand Olivier

Après élection, les membres du bureau ont été immédiatement installés.

5. Observations et réclamations

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 8 octobre 2020, à 19 heures, 45 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,

Le secrétaire,

Les assesseurs,



[Handwritten signatures in blue ink for the President, Secretary, and Assesors, overlapping the official stamp.]